

Mr. Prénom NOM (VOUS)  
ADRESSE

A

Monsieur le Comptable du Trésor Public  
ADRESSE

Votre ville, le date  
Lettre LRAR

Objet : **Demande de remise gracieuse (Article 530-4 du Code de Procédure Pénale\*)**

Monsieur le Comptable du Trésor Public,

Conformément aux dispositions de l'article 530-4 du Code de procédure pénale, en raison de mes difficultés financières motivées par :

- l'arrivée d'un bébé
- chômage
- l'achat de ma 3ème Ferrari
- mon divorce
- l'augmentation du prix du gasoil consommé par mon yacht
- l'augmentation du carburéacteur A1 utilisé sur mon hélicoptère.
- les frais causés par une nouvelle maitresse dispendieuse
- etc

Je sollicite par la présente la remise gracieuse concernant l'amende forfaitaire majorée référence : (ici les infos portées sur l'AFM).

Je vous remercie de me tenir informé de votre décision selon les règles en usage.

Je vous prie Monsieur le Comptable du Trésor Public, d'accepter mes salutations les plus respectueuses.

Signature

Pièces jointes :  
Avis d'AFM (original)  
Tous justificatifs des motifs (Copie)

\* Article 530-4 du Code de Procédure Pénale (Créé par LOI n°2008-644 du 1er juillet 2008 - art. 8)

Lorsque la personne qui a fait l'objet d'une amende forfaitaire majorée ne conteste pas la réalité de la contravention mais sollicite, en raison de ses difficultés financières, des délais de paiement ou une remise gracieuse, elle adresse sa demande motivée non pas à l'officier du ministère public, mais au comptable du Trésor public.

Dans ce cas, l'article 529-10 n'est pas applicable.

S'il estime la demande justifiée, le comptable du Trésor public peut alors octroyer des délais ou rendre une décision de remise gracieuse partielle ou totale, le cas échéant en appliquant une diminution de 20 % des sommes dues, conformément à l'article 707-4.